

Procès-Verbal

Séance du 5 Juin 2026

L' an 2026 et le 5 Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de GAUDEZ René Maire

Présents : M. GAUDEZ René, Maire, Mmes : BRETON Ameline, DEMOUGIN Camille, GUILLOT Claude, MM : MAROT Charly, MOLARD Guillaume, OUDIN Damien, PIERROT Cyril

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BERGER Annie à M. GAUDEZ René, RENARD Bérangère à M. MOLARD Guillaume

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture de Neufchâteau
le : 08/06/2026

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme DEMOUGIN Camille

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28/04/2026 - 47/2026

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ELECTIONS SENATORIALES - 48/2026

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28/04/2026

réf : 47/2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 28/04/2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 28/04/2026.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ELECTIONS SENATORIALES

réf : 48/2026

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le mode de désignation des délégués et suppléants des Conseils Municipaux ;

Le Conseil Municipal a été réuni afin de procéder à l'élection d'un délégué et de trois suppléants appelés à constituer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Après constitution du bureau électoral conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, il a été procédé au vote.

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 10

Résultats du premier tour de scrutin

Élection du délégué :

- M René GAUDEZ ayant obtenu la majorité requise, est proclamé élu délégué pour l'élection des sénateurs.

Élection des suppléants :

Ont obtenu :

- M Cyril PIERROT : 10 voix
- Mme Bérandère RENARD : 10 voix
- M Damien OUDIN : 10 voix

Compte tenu des résultats obtenus, sont proclamés élus suppléants M Cyril PIERROT, Mme Bérandère RENARD et M Damien OUDIN.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des résultats du scrutin et de la désignation.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Location des bien communaux

- La salle Jean-Louis DEMOUGIN reste ouverte à la location en dehors des périodes scolaires. Les tarifs devront être révisés afin d'intégrer une clause relative aux frais de nettoyage.
- La salle des fêtes est disponible à la location.
- L'appentis situé à proximité du terrain de tennis est réservé aux habitants de Vrécourt. Son utilisation demeure gratuite. Les conditions d'utilisation devront toutefois être précisées, notamment concernant la prise en charge des consommations d'eau et d'électricité.
- Le chalet est mis gracieusement à la disposition des habitants de Vrécourt. Les personnes extérieures à la commune ne peuvent pas en bénéficier.

Plaque de remerciement pour sœur Marcelle PAIRATON

À la suite du don effectué par sœur Marcelle PAIRATON à la commune de Vrécourt, il a été décidé d'apposer une plaque de remerciement à son intention.

Mme Ameline BRETON et Mme Camille DEMOUGIN sont chargées de proposer un texte qui sera soumis à validation avant gravure.

Clocher de l'église

À la suite de l'installation d'un nichoir destiné à une chouette dans le clocher de l'église, des pigeons ont pénétré dans l'édifice et occasionné diverses dégradations.

Le clocher devra être nettoyé et un grillage installé afin d'empêcher toute nouvelle intrusion.

Entreprise GOMES WOOD CHAUFFAGE

L'entreprise GOMES WOOD CHAUFFAGE s'installe à Vrécourt, rue du Champ-Saint-Martin.

Compte tenu des nuisances sonores potentielles liées à cette activité, un riverain a exprimé ses inquiétudes. Il a été demandé à l'entreprise de fournir un certificat d'urbanisme opérationnel.

Fête du 14 juillet

M le Maire propose l'organisation d'un repas partagé sous la forme d'une auberge espagnole à l'occasion de la fête nationale.

L'installation d'une structure gonflable pour les enfants est également envisagée.

Mme Claude GUILLOT est chargée de prendre contact avec la présidente de l'association Jeunesse et Loisirs afin de définir les modalités d'organisation des animations.

Château d'eau

À la suite de la fuite détectée sur le château d'eau, un huissier de justice a procédé à un constat de l'état de l'ouvrage avant et après sa vidange.

Les réparations ont été réalisées avec succès à l'aide d'un produit validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Des travaux complémentaires pourraient être nécessaires à l'avenir.

Société NaTran

La société NaTran a présenté à la commune un projet de canalisation destiné au transport d'hydrogène entre l'Espagne et l'Allemagne.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Sentier Roby

Le sentier Roby a été nettoyé par M Damien OUDIN et l'employé communal.

Plusieurs panneaux nécessitent une mise à jour et certains secteurs mériteraient également un entretien complémentaire.

Assemblée générale de l'ADMR

Mme Claude GUILLOT est désignée pour représenter la commune lors de l'assemblée générale de l'ADMR.

Demande de l'association des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves sollicite la participation financière de la commune pour l'acquisition de plaques explicatives destinées à accompagner les plantations réalisées par les enfants des écoles.

Le montant de cette dépense s'élève à 96 € HT.

Le Conseil Municipal approuve cette participation.

Opération « Nettoyons la nature »

L'enseigne Leclerc propose à la commune de participer à l'opération « Nettoyons la nature », prévue en septembre.

Cette action consiste à organiser une collecte de déchets sur le territoire communal associant les élèves des écoles et les habitants de Vrécourt.

L'entreprise fournira les gants, sacs de collecte et chasubles nécessaires, en fonction du nombre de participants communiqué par la commune.

Mme Ameline BRETON est chargée de répondre favorablement à cette proposition.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 22/06/2026

Le Maire
René GAUDEZ

Secrétaire de séance
Mme DEMOUGIN Camille

